

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 23 octobre 2018

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/10/2018

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 1

**Présents :** Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés:** Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

#### Objet: Animation du Groupe d'Action Locale LEADER 2019

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2014-2020, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale.

A ce titre, le Pays bénéficie de crédits d'assistance technique (sous-mesure 19.4 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon) pour assurer le travail d'animation, de gestion, de communication et d'évaluation des opérations LEADER.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 a été évalué à 89 297,77 €, comprenant les frais salariaux bruts chargés des deux agents chargés à temps plein de l'animation/gestion ainsi que de frais généraux (15% des frais salariaux).

Le budget du Groupe d'Action Locale pour 2019 est donc de 89 297,77 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- |   |             |
|---|-------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) | 8 929,77 €  |
| – Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée          | 8 929,77 €  |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER                  | 71 438,16 € |

Le solde de 0,07 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président demande l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et, autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 23 octobre 2018.

Le Président,  
Jean ARCAS

